

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Reclamations..... 4 fr.
 Annonces anglaises..... 5 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Comfort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Autres départements.....	7 fr. 14 fr.	14 fr. 26 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.	18 fr. 34 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 centimes en timbres-poste.

Loire, le Var, les Pyrénées-Orientales, et la Seine.
 Le seul département ou la majorité des députés soit réactionnaire est l'Eure.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 29 novembre,

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Dans une réunion tenue aujourd'hui, la gauche républicaine sénatoriale s'est prononcée pour la révision de la Constitution dans le sens d'un Sénat plus démocratique.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

MM. Lockroy et Naquet viennent de présenter à la Chambre une proposition tendant à améliorer, dans un sens libéral, la loi sur la liberté de réunion votée par l'ancienne Chambre.

Il s'agit de faire disparaître de cette loi toutes les dispositions qui avaient été critiquées dans l'ancienne Chambre, comme présentant un caractère restrictif, notamment la présence du commissaire de police et le droit de dissolution accordée à l'autorité administrative.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

La commission relative au traité franco-italien s'est réunie aujourd'hui. Elle a conclu à l'adoption du projet de gouvernement sans modification.

LES NOUVEAUX MINISTÈRES

La commission des crédits pour les nouveaux ministères a nommé M. Goblet, président.

Les crédits pour le ministère des beaux arts ont été votés seulement par six voix contre cinq.

UNE INTERPELLATION AVORTÉE

La droite du Sénat a décidé qu'elle n'interpellerait pas le ministère sur les affaires tunisiennes.

LA RÉORGANISATION MUNICIPALE

M. Ferdinand Dreyfus a déposé, en vertu de son droit individuel d'initiative, la proposition de réorganisation municipale qu'avait élaborée une commission de 22 membres, constituée par l'ancienne Chambre. La plupart des membres de cette ancienne commission, réélus à la Chambre actuelle, ont signé la proposition.

Avant d'effectuer ce dépôt, M. Dreyfus a tenu à prévenir le ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau, sans se prononcer sur les détails du projet, a reconnu que l'ensemble pouvait offrir une utile base de discussion à la Chambre en vue de la réforme de notre organisation municipale.

L'initiative prise par M. Dreyfus a pour effet de réparer l'omission commise par le gouvernement dans son programme qui, comme on le sait, ne comprend pas cette grande réforme depuis si longtemps réclamée.

LE GROUPE DES INDÉPENDANTS

Un certain nombre de députés républicains se sont réunis chez M. Chenu, député du Cher, en vue de former un groupe qui confinerait à la fois à l'union républicaine et l'extrême gauche.

Ils ont arrêté le texte d'une déclaration ainsi conçue :

Les soussignés, sans vouloir en aucune façon constituer un groupe dans le sens qu'attribuaient à ce mot les Assemblées précédentes, mais désireux, toutefois, d'unir leurs forces pour une action commune :

Convaincus que la bonne politique doit se maintenir rigoureusement en dehors des influences personnelles qui ne peuvent que diviser la majorité républicaine ;

Décidés à soutenir le gouvernement dans toutes celles de ses propositions qui marqueront une progression réelle dans la voie des réformes démocratiques qu'ils jugent indispensables au développement des institutions républicaines ;

Résolus, dans toute leur indépendance, à poursuivre sans empêtement, comme sans faiblesse, la réalisation des programmes sanctionnés par leurs électeurs ;

Persuadés qu'il y a lieu de constituer une réunion des adhérents à la présente déclaration.

Cette réunion se tiendrait suivant les formes à déterminer par un règlement à intervenir.

LA PUISSANCE PATERNELLE

Le garde des sceaux vient de déposer sur le bureau de la Chambre un important projet de loi qui apporte à notre législation civile sur la puissance paternelle des modifications importantes et qui consacre des innovations d'une très grande portée au point de vue moral.

Ce projet a pour but la protection de l'enfance abandonnée. Il a été préparé par une commission extra-parlementaire qui a travaillé plus d'une année, et le gouvernement se l'est approprié pour le soumettre à la sanction des Chambres.

Ce projet distingue plusieurs cas : 1° celui de l'enfant dont le père a subi une condamnation judiciaire ; 2° celui de l'enfant délaissé moralement, c'est-à-dire à l'entretien duquel les parents ne peuvent subvenir ; 3° celui de l'enfant abandonné totalement.

Pour le premier cas, le projet, dérogeant aux dispositions actuelles du Code civil, permet de prononcer judiciairement la déchéance de la puissance paternelle, facultativement ou obligatoirement, suivant la nature de la condamnation encourue par le père. Le projet indique, en effet, les condamnations qui entraînent de plein droit la déchéance, et celles pour lesquelles il y a renvoi devant les tribunaux qui peuvent, sous certaines conditions, prononcer la déchéance.

Dans tous les cas, les tribunaux sont chargés d'examiner si la mère offre des garanties suffisantes pour être investie de la puissance à défaut du père.

Lorsqu'il n'y a pas possibilité de constituer à l'enfant un tuteur dans les conditions légales, le projet charge l'Etat de la tutelle de l'enfant. C'est l'assistance publique à Paris, ce sont les conseils généraux dans les autres départements qui pourvoient à l'entretien de l'enfant.

Pour les enfants que les parents ne peuvent nourrir et qu'ils sont disposés à céder à d'autres personnes pouvant les élever, et pour les enfants absolument abandonnés, le projet fixe un délai pour les réclamer à l'Etat qui se charge d'eux ; mais passé ce délai, l'enfant appartient à l'Etat jusqu'à majorité. L'Etat est autorisé à conclure des conventions avec les parents qui veulent céder les enfants qu'ils ne peuvent nourrir ; mais ces conventions acquièrent le caractère obligatoire. Cette disposition a surtout pour but d'empêcher que, lorsque l'enfant délaissé a été élevé pendant un certain nombre d'années, il ne puisse être réclamé par des parents dans un but d'exploitation, le plus souvent immoral.

LES CONSEILS DE FABRIQUE

M. Labuze a l'intention de déposer une proposition de loi tendant à réorganiser les conseils de fabrique.

Pareille proposition, déposée l'année dernière, avait été l'objet d'un rapport concluant à la prise en considération.

L'EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ

La commission relative aux récompenses à accorder au sujet de l'exposition d'électricité, a terminé ses travaux et approuvé le rapport de M. Teissier de Bort.

Les conclusions en sont favorables au projet.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 29 novembre 1881
 PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 3 heures.
 L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

MORT DE M. ANGLADE

M. Léon Say donne communication au Sénat de la mort de M. Anglade, sénateur de l'Ariège, et prononce quelques paroles à l'égard du défunt.

DÉMISSION DE M. DE VOISINS-LAVERNIÈRE

Il annonce la démission de M. de Voisins-Lavernière, sénateur du département du Tarn.
 Le Sénat adopte ensuite trois projets de loi d'intérêt local.

RECUEIL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 130

Esclaves de Paris

PAR EMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Nous disons donc, reprit l'honorable placeur, que nous sommes aujourd'hui jeudi. Tu vas prendre les mesures, maître Catenac, pour ouvrir les opérations après-demain, c'est-à-dire samedi. Te fais-tu un compte de décider ce jour-là le duc de Champdoce et le duc de Perpignan à partir pour Vendôme ?
 — Oh !... très probablement...
 B. Mascarot, toujours si calme et si patient, s'écria violemment du pied.
 — Assez de tergiversations, fit-il, je veux du positif. Es-tu certain d'entraîner nos gens, oui ou non ?
 — Eh bien !... oui.
 — A la bonne heure. Donc samedi vous vous mettez en route, et arrivés à Vendôme, vous descendez à l'hôtel de la Poste.
 — Hôtel de la Poste !... grommela Catenac, et du ton d'un secrétaire répétant les derniers mots de la phrase qu'on lui dicte.
 Le placeur ne releva pas cet enfantillage qui paraissait dépasser l'excellent docteur.
 — Il y a tout à parier, reprit-il, que le jour de votre arrivée vous n'entreprendrez rien. Vous aurez assez à faire de vous reposer, de tâter le terrain et

de prendre longue. D'ailleurs, ce sera un dimanche. Cependant ce jour-là, vous vous rendrez à l'hospice pour renouveler votre provision de renseignements. La supérieure qui est une femme du monde et la meilleure qui il soit, se fera un plaisir de vous être utile.
 Elle vous dira que c'est en 1856, le 8 septembre, au soir qu'on s'est aperçu qu'il s'était enfui.
 Elle vous dira que c'était alors un grand et vigoureux garçon, à la physionomie intelligente, à l'œil spirituel et vif, gros, gras, rose, pétillant de santé, âgé de douze ans et demi, mais en paraissant quinze pour le moins.
 La supérieure vous apprendra encore que ce petit coquin, lors de sa fuite, était vêtu d'un pantalon de cotonnade rayée, bleu et blanc, et d'une blouse de toile grise ; il était coiffé d'une petite casquette sans visière et avait une cravate de soie noire à pois blancs.
 Enfin, toujours pour faciliter vos investigations, elle vous fera remarquer que sans nul doute ce drôle, rempli de prévoyance, emportait dans un mouchoir à carreaux rouges une blouse blanche, un pantalon de laine grise et une paire de souliers neufs.
 L'avocat examinait curieusement en dessous l'honorable placeur.
 — Peste !... murmura-t-il, tu es bien informé.
 — Mais oui, passablement... répondit négligemment B. Mascarot.
 Et de son ton bref et précis, il poursuivit :
 — De retour à l'hôtel, et alors seulement, — cela te regarde, — il est évident que vous tiendrez conseil afin de discuter votre plan de campagne. J'adopte celui que proposera Perpignan.
 — Tu le connais ?
 — Je crois le reconnaître. Il vous proposera de diviser les environs de Vendôme en un certain nombre de zones, et de visiter successivement

toutes les maisons de ces diverses zones.
 — Le projet me semble raisonnable.
 — Il l'est. Tu lui en laisseras l'initiative. Tu n'as, toi, de ton influence, que pour modifier l'exécution. Tu feras observer que la division est toute faite, et que le plus simple est d'explorer toutes les communes d'abord, puis tous les cantons de l'arrondissement. A l'appui de ton dire, tu demanderas un dictionnaire de géographie de Bescherelle. et tu enlèveras la résolution de marcher dans l'ordre qu'il indique. C'est-à-dire que vous visiterez d'abord la commune d'Arceins, celle d'Azé ensuite, puis celle de Marcilly... mais en voilà plus qu'il n'en faut.
 — Arceins, répétait Catenac, comme un écho, Azé, Marcilly...
 B. Mascarot s'était interrompu. Il se pencha vers l'avocat, et du bout du doigt, légèrement, lui touchant l'épaule.
 — Note, maître, lui dit-il, note bien l'ordre que je précise. Tout est là.
 — Sois sans crainte, c'est écrit, vois...
 Le placeur inclina la tête en signe d'approbation.
 — Votre marche arrêtée, continua-t-il, l'Azé ne peut manquer de vous venir de vous enquêter de quelqu'un qui vous dirige dans le pays.
 — Naturellement.
 — Vous ferez donc monter le maître de l'hôtel de la Poste, et vous le prierez de vous indiquer un homme connaissant bien les environs de Vendôme, à cinq ou six lieues à la ronde.
 — Ici, ami Catenac, je laisse quelque chose au hasard, ne pouvant faire autrement. Il y a quatre-vingt-dix-neuf à parier contre un, que l'hôtelier vous désignera un nommé Frégot, employé chez lui aux commissions. Cependant il se peut que son choix tombe sur un autre. Ce serait à toi, en ce cas, à réclamer notre homme... adroitement.
 — Frégot.

— Qui, écris : f, r, é, g, o, t... Mais on vous la désignera.
 — Et que lui dirai-je ?
 — Absolument rien. Il sait ce qu'il a à faire, son rôle est tracé plus minutieusement encore que le tien... et il l'a répété. Vous n'avez pas à vous reconnaître.
 — Tout cela était si clair, si net, si précis, que les auditeurs de B. Mascarot ne purent retenir un mouvement d'approbation.
 Catenac lui-même se déridait, ces instructions données avec l'autorité du talent lui rappelaient le passé, sa jeunesse, ce bon temps où, dévoré de convoitise et sans le sou, il obéissait aveuglément au chef de la redoutable association.
 — Ces préliminaires réglés, reprit le placeur, dès le lundi matin vous commencerez votre tournée par la commune d'Arceins, sous la conduite de Frégot. Efface-toi autant que possible, laisse toujours la direction, et par contre la responsabilité à Perpignan... seulement, fais que le duc vous accompagne.
 Comment procéderez-vous ? Oh !... mon Dieu ! tout naturellement, comme la police en pareille occurrence.
 Vous vous adresserez d'abord aux autorités... Elles ne sauront rien. Alors, vous irez de porte en porte, de maison en maison, défilant à tous les habitants un petit boniment préparé à l'avance, quelque chose de simple et de bien compréhensible. Ceci, par exemple :
 « Mes amis, nous cherchons un enfant, il y a dix mille francs de récompense pour qui nous mettra sur sa trace. C'est en 1856, vers le mois de septembre, qu'il a dû traverser votre pays, en fuyant l'hospice de Vendôme. Quelqu'un de vous l'aurait-il recueilli... quelqu'un en a-t-il entendu parler ?... Les dix mille francs seront payés comptant !... L'enfant avait treize ans, il en paraissait quinze, etc., etc. »

PROPOSITION BATBIE

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition Batbie, relative aux droits des enfants nés en France de père étranger et naturalisés après leur naissance.

Le projet propose que l'article 2 de la loi de février 1851, relative aux enfants étrangers et naturalisés soit modifié ainsi :

« L'article 9 du code civil est applicable aux enfants d'étrangers naturalisés, nés en France ou à l'étranger.

« S'ils sont mineurs, au moment de leur naturalisation, ils pourront s'engager dans l'armée ou rentrer dans les écoles du gouvernement en déclarant renoncer à leur qualité d'étranger avec le consentement du père.

« La même faculté est accordée aux enfants mineurs de Français ayant perdu la qualité de citoyens français.

« Les enfants majeurs pourront réclamer la qualité de Français par une déclaration faite dans l'année de leur majorité. »

M. Grandperret développe un amendement tendant à modifier le projet de M. Batbie.

M. Batbie, rapporteur, fait l'historique de la question.

Il demande au Sénat d'adopter la loi si impatiemment attendue par bien des jeunes gens.

Le Sénat adopte la proposition.

La séance est levée à 4 heures.

Prochaine séance samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 29 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 8 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Chambre procède au scrutin pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement de dépôts et consignations.

Elle adopte ensuite sans discussion un projet de loi autorisant la ville de Rennes à contracter un emprunt de 300,000 fr.

PROPOSITIONS DIVERSES

M. Duclaud dépose un projet de loi tendant à la modification du règlement de la Chambre.

M. Laroche-Joubert dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission de 22 membres pour examiner les moyens de remplacer les produits de l'octroi.

MM. Guichard et Lepère sont proclamés membres de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

La séance est levée à 4 heures.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

L'ordre du jour de cette séance comprendra la discussion des projets de loi sur les crédits supplémentaires en Tunisie, et la discussion sur l'élection de M. de Ladoucette.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 29 novembre.

Le *Télégraphe* dit que le congrès est absolument souverain.

Le *Paris* dit que le ministère ne commencera rien avant une étude approfondie des questions.

Le *France* dit que l'esprit de M. Jules Simon et celui de l'Eglise catholique sont identiques.

Le *National* dit que l'élection de M. Jourde à Lyon manquera son but.

Le *Temps* dit que le clergé doit s'abstenir en toute occasion de s'occuper des choses politiques.

Le *Liberté*, à propos de l'invalidation de MM. Boscher-Delangle, et de Villegontier, dit que le clergé défendra l'Eglise avec les armes dont il dispose.

EN AFRIQUE

Embarquement de troupes

Toulon, 29 novembre. — Le *Kléber* et l'*Ajaccio* ont embarqué hier des troupes à destination de l'Algérie et de la Tunisie.

Ils emportent également des vivres et des munitions.

DANS LE SUD ORANAIS

Nouvelles diverses

Oran, 29 novembre. — D'après de nouveaux bruits, ce ne serait pas Bou-Amema, mais Si-Lalla, oncle de Si-Sliman, dont la présence aurait été signalée aux Hassi-el-Hadri.

— De nombreux renseignements attestent que Si-Sliman, après avoir mis ses prises en sûreté, s'est trouvé, le 23 novembre, à Meharroug et serait disposé à tenter une nouvelle incursion sur notre territoire.

— Bien qu'il soit contraire aux précédentes informations, le bruit de la mort de Si-Sliman circule à Mascara, où il a été apporté par de nombreux indigènes venant au marché.

— Dans le coup de main du 17, nous avons eu 15 tués (12 des Akema et 3 des Ouled-Mansourah) et 24 blessés (20 des Akema et 4 des Ouled-Mansourah). Les Hamyan, qui ont pris part au combat, disent que l'ennemi aurait eu 14 hommes tués ; on ne connaît pas le nombre des blessés parés qu'il les a enlevés.

— Les reconnaissances et des émissaires qui circulent en deçà de Géryville ne signalent aucun groupe d'ennemis dans la partie occidentale du chott de Cherguy ; les reconnaissances envoyées d'Aïn-Chaib et de Bou-Guern n'ont rien vu non plus ; enfin, les émissaires partis de Géryville et qui ont poussé des reconnaissances jusque vers le Nord ne signalent également rien. Il est donc à peu près certain que, depuis le coup de main du 17 novembre, aucun gourd ennemi n'a mis le pied sur notre territoire.

— Des nouvelles contradictoires parviennent au sujet de l'importance du gourd ennemi dont la présence a été signalée vers Hassi-el-Nadir : un service d'éclaireurs établi entre Géryville et le Kreider n'en a remarqué aucune trace.

— Au sujet de Bou-Amema, les émissaires venant du Sud-Ouest rapportent qu'il se trouverait encore au Tafilalet et qu'il n'en a pas bougé.

Ils disent qu'une cinquantaine de cavaliers des Ouled-sidi-Cheik seraient partis sur l'ordre de Kaddour-ben-Hamza pour tenter ou préparer un coup de main vers l'Est.

— On fait bonne garde sur les chantiers du chemin de fer, au-delà du Kreider et autour des convois de ravitaillement de Mecheria. On a renforcé toutes les escortes des convois, et on a ajouté aux postes-abri d'El-Oussoukh 10 gommiers et une soixantaine d'hommes d'infanterie.

NOUVELLES DE TUNISIE

Les opérations dans le Sud

Tunis, 29 novembre. — Les colonnes françaises continuent leurs opérations dans le sud de la Tunisie dans les meilleures conditions.

Les actes de vigueur de nos généraux ont produit une impression salutaire. De nombreuses tribus demandent l'aman ; il y a bien encore par-ci par-là quelques bandes de maraudeurs, quelques groupes d'écumiers du désert qui tiennent la campagne, et qu'il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, de saisir ; mais les autres ne songent plus qu'à se soumettre ou à gagner la Tripolitaine.

LE PILLAGE DE SFAX

On a pas oublié les violentes acensations formulées par quelques journaux anglais et italiens contre les troupes françaises à cause des prétendus dégâts que nos soldats auraient fait éprouver aux propriétés de certains Européens, lors de la prise de possession de Sfax.

Ces accusations sont réfutées par le témoignage même d'une maison anglaise, dont le *Standard* du 15 novembre a publié la lettre, mais en ayant soin de la réléguer dans la partie la moins en vue de ses feuilles.

Voici la traduction exacte de ce document, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance :

A l'éditeur du *Standard*

Monsieur, comme notre nom figure dans la lettre que votre correspondant spécial de Souasse a publiée

dans votre numéro du 10 courant, nous vous prions de vouloir bien nous accorder une place dans vos colonnes afin de répondre à certains points de cette lettre qui concernent de près nos intérêts.

Un de nos associés, M. Doughan, étant précisément de retour de Sfax et de Souasse, nous sommes à même de parler des affaires tunisiennes en nous appuyant non seulement sur la longue expérience que nous avons de la Régence, mais encore sur notre connaissance des événements qui se sont produits très récemment.

En premier lieu, nous devons opposer une dénégation aux déclarations de votre correspondant touchant nos pertes. Notre propriété n'a pas été détruite pendant le bombardement ou la prise de Sfax, mais a été employée ultérieurement pour les nécessités militaires, et nous avons pleine confiance dans le gouvernement français pour être dédommages de ce que ses troupes ont consommé.

En second lieu, nous devons spécialement protester contre l'usage que votre correspondant a fait du nom de M. William Galea, qui, en outre des fonctions de vice-consul d'Angleterre qu'il remplit à Souasse, est le représentant de notre maison sur la côte tunisienne et le directeur de nos affaires dans la Régence.

Nous prenons sur nous de déclarer que votre correspondant n'avait aucune qualité pour faire de ce nom un tel usage, et nous sommes certains que M. Galea lui-même répudiera les sentiments qui lui sont attribués.

M. Doughan était présent devant la commission internationale à Sfax, lorsque M. Galea fut interrogé sur ce qu'il savait au sujet du pillage reproché aux soldats français, et il a répondu « qu'il n'avait rien vu ».

Votre correspondant se trompe absolument lorsqu'il dit que « les quais de débarquements (warfs) appartenant à des sujets anglais, à Souasse, ont été occupés sans aucune permission. »

Nous sommes les seuls sujets anglais possédant des warfs à Souasse, et nous pouvons donner à votre correspondant l'assurance que non seulement les autorités françaises nous ont demandé comme une faveur l'occupation de ces warfs, et que nous la leur avons accordée, mais encore que ces autorités nous ont délivré l'engagement écrit de nous les restituer à notre première demande.

Nous pouvons ajouter que nos rapports avec l'autorité militaire française ont toujours été empreints du caractère le plus cordial et que bien qu'elle ait été obligée par les nécessités de la guerre d'accomplir certains actes d'une nature quelque peu arbitraire, elle s'est toujours efforcée, au moins en ce qui nous concerne, d'adoucir par tous les moyens en son pouvoir, ce que ses devoirs avaient de rigoureux.

Signé : PERRY, BURRY et Cie,
27, Batavia Buildings, Hacking-hey-Liverpool.
18 novembre 1881.

Informations

Les délits du clergé

On donne comme certain que le ministère est décidé à traduire immédiatement devant les tribunaux tout ecclésiastique qui, dans l'exercice de son ministère, se permettrait de conspuer le gouvernement.

Si les tribunaux, ce qui est possible, se montrent d'une indulgence particulière à l'endroit des délinquants, on avisera ; mais on est résolu à ne plus tolérer l'immixtion du clergé dans la politique.

Au ministère de l'instruction

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'instituer une commission, qui sera chargée de préparer la publication des documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique pendant la période de 1789 à 1808.

Les vice-présidents en seront : MM. L. Blanc, Gréard et Henri Martin.

On cite parmi les membres : MM. Carnot, Charavay, Compagny, Dido, E. Hamel, C. Monod, G. Pelletan, de Presseasé, Rambaud, Quicherat, Buisson, etc., etc.

Notre ambassadeur à Berlin

M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin a été reçu hier par M. de Bismark.

Ce dernier lui a envoyé aujourd'hui une lettre très amicale pour l'inviter à un dîner intime, auquel assisteront seulement les membres de la famille du grand-chancelier.

Les hautes études commerciales

L'inauguration de l'école des hautes études commerciales aura lieu dimanche, 4 décembre.

M. Gambetta présidera la cérémonie et prononcera un discours à cette occasion.

Nouvelles suspensions de maires

Un arrêté du préfet de la Gironde suspend de ses fonctions le maire de Caplong, pour avoir retardé l'ouverture du scrutin afin d'empêcher le candidat républicain d'obtenir le nombre de voix suffisant.

Le maire de Balves est également suspendu, pour avoir émargé ses prestations et celles de deux autres contribuables, sans les avoir acquittées en nature.

Les élections sénatoriales

M. Emmanuel Arago, sénateur sortant, ambassadeur de la République française à Berne, vient d'adresser la lettre suivante à plusieurs de ses amis, électeurs sénatoriaux des Pyrénées-Orientales, qui lui avaient demandé s'il acceptait de nouveau la candidature au Sénat :

Mes chers compatriotes, Je suis prêt à me présenter de nouveau aux suffrages de mes concitoyens.

J'ai dans notre département vers le 15 décembre, de je répondrai publiquement, avec la franchise absolue d'un républicain éprouvé, à toutes les questions qui me seront posées sur le passé, le présent et l'avenir. Agréez, mes chers compatriotes, l'assurance de mon dévouement.

Emmanuel ARAGO.

La réunion des délégués, dans laquelle M. Arago exposera son programme, a été fixée au 15 décembre.

Petites nouvelles

M. Christophe, gouverneur du Crédit foncier, sera remplacé dans ses fonctions au mois de janvier.

Cinq quartiers de Paris sont convoqués pour le 11 décembre pour remplacer les conseillers départementaux.

M. Castagnary, nommé directeur des cultes, conserve ses fonctions de conseiller d'Etat.

ÉTRANGER

Suisse

La situation financière à Genève

Genève, 29 novembre. — La gestion administrative et financière de la ville de Genève pour 1880 n'a pas présenté des résultats bien brillants. L'exercice solde par un déficit de 306,000 fr. qui pèsera lourdement sur la situation générale. La commission d'examen propose de faire une enquête sur la liquidation de la succession Brunswick, lors même que cette liquidation ait été régulièrement terminée et approuvée par les soins d'un président conseil municipal. C'est une affaire qu'on a ressuscitée à plaisir et que l'on traînera jusqu'au mois de mai prochain, époque à laquelle il sera procédé au renouvellement des autorités municipales.

Cette succession Brunswick a été définitivement liquidée en 1830 par la vente des diamants et valeurs qui restaient disponibles. Le solde des valeurs russes a produit net 1,431,236 francs 45 cent., et celui des diamants et bijoux 145,670 fr. 50 (différence de 393,549 fr. 20 avec leur évaluation).

Allemagne

Le pape à Fulda

Berlin, 29 novembre. — La *Gazette nationale* se porte garante de l'authenticité du bruit d'après lequel le pape aurait exprimé au gouvernement prussien le désir de se retirer prochainement à Fulda. La *Gazette nationale* ajoute :

« Nous ne savons si c'est là une demande sérieuse ou si le pape tente simplement d'intimider le gouvernement italien et de braver l'Autriche et l'Allemagne. Nous ne croyons pas à la réalisation d'un plan qui nous semble des plus aventureux. »

« En tout cas, nous pensons que la seule réponse à faire à un projet qui tend à transporter le siège de la papauté en Prusse, est un non catégorique. »

Belgique

Exposition de Rome

Bruxelles, 29 novembre. — Un comité vient de se former à Bruxelles pour l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Rome en 1885.

Russie

L'attentat contre le général Tchérevine

Saint-Petersbourg, 29 novembre. — Le *Messenger du Gouvernement* publie les détails suivants sur l'attentat commis sur le général Tchérevine. L'auteur du crime est un noble du nom de Nicolas Sankowski, né dans le gouvernement de Grodno, arrivé de Marchansk depuis quelques jours.

Un bourgeois nommé Melnikof, compagnon de voyage Sankowski pendant le trajet de Marchansk à Saint-Petersbourg, et soupçonné d'avoir été initié au projet d'attentat, a été arrêté samedi soir.

La commission militaire russe

Moscou, 29 novembre. — La *Gazette de Moscou* annonce que la commission militaire vient de terminer ses travaux et que les décisions de ses membres ont été contraires au système des circonscriptions.

L'avocat interrompit l'honorable plaignant. — Attends, fit-il, que j'écrive... je ne trouverais pas mieux.

Et, en effet, il écrivit sous la dictée.

— Le lundi, poursuivit B. Mascart, vous ne recevrez que des réponses désespérantes. Vous ne trouverez rien ni le mardi, ni les trois jours suivants. Mais le samedi, arme-toi contre la surprise. Ce jour-là, Frégot vous conduira dans une grande ferme fort isolée, au bord du lac, qu'on appelle, dans le pays « Pignon blanc », et qui est cultivée par un nommé Lorgelin, sa femme et ses deux fils.

Ces braves gens seront certainement à table. Ils vous inviteront à vous rafraîchir, vous accepterez.

Mais aux premiers mots de votre boniment, vous verrez toutes les figures changer. La fermière deviendra toute pâle, et elle s'écriera en levant les bras au ciel :

— Vierge Marie ! Lorgelin, ces messieurs veulent pour sûr parler de notre pauvre Sans-Père !

Depuis qu'il avait commencé à développer ce plan si fortement conçu, B. Mascart semblait grandi de six pieds, et le génie de la perversité illuminait sa physionomie d'ordinaire si effacée.

Sa façon d'exposer était saisissante, son geste avait une irrésistible autorité, sa voix faisait quand même pénétrer dans l'esprit d'autrui les convictions qui l'animaient.

Il parlait d'événements à venir, problématiques, soumis aux plus étranges caprices du hasard, mais il les déroulait avec une telle lucidité, avec une si implacable logique, qu'on était saisi du sentiment du réel, qu'on ne doutait pas.

— Quoi !... la fermière dira cela ? fit Catenac surpris.

— Cela, et pas autre chose. Et tout aussitôt le mari, prenant la parole, vous expliquera qu'ils

avaient donné ce nom de Sans-Père à un malheureux gamin trouvé par eux un matin, grelottant à la rosée dans un des fossés de la route, et charitablement recueilli et gardé par eux.

Il vous contera que c'était bien en 1856, au commencement de septembre.

Vous voudrez lui dire votre signalement, il vous fermera la bouche en vous donnant le sien, qui se trouvera être le vôtre trait pour trait.

Si vous êtes prudent, vous surveillerez bien le duc de Champeuse, il est impossible que ce bonheur inespéré ne lui cause pas un bouleversement dangereux.

— Et alors ?

— Alors, Lorgelin vous chantera les louanges de cet enfant. Il vous dira combien il était doux et intelligent ; et comment il remplissait si bien leur ferme de sa gaieté et de ses gentilles, que jamais il ne se sentit le courage de le reconduire à l'hôpital de Vendôme, quoiqu'il sentit bien que ce fut là son devoir le plus strict.

Et vous entendrez toute la famille, la mère et les deux fils — des gars de vingt-cinq à vingt-six ans, — renchérir sur les éloges du fermier. Il était gentil, Sans-Père, et si futé !... A treize ans qu'il avait, il écrivait comme un notaire, et on vous montrera de son écriture sur le livre de la ferme.

Pourtant la mère Lorgelin, la larme à l'œil, vous apprendra que cet enfant si choyé n'était qu'un ingrat, et que l'année suivante, en 1857, vers ce même mois de septembre, il quitta cette famille qui l'avait adopté.

Oui, il l'abandonna pour aller avec des saltimbanques qui la veille, un dimanche, avaient donné une représentation dans le village, et dont le cornet à piston et les maillots pailletés avaient enflammé sa jeune imagination.

Vous serez touchés des regrets de ces braves gens. Lorgelin ne vous cachera pas qu'il fit bien des

démarches pour rattraper Sans-Père, et qu'il même il alla à la foire de Château-Renault, le deuxième mardi d'octobre, et une autre fois jusqu'à Blois. En vain...

Et pour finir, on étalera sous vos yeux les reliques du petit, ses vêtements, sa blouse des dimanches, une casquette neuve qu'on lui avait achetée peu avant...

Si Catenac attendait un dénouement, ce n'était certes pas celui-là, et son désappointement prit une si comique expression que l'excellent Hortebize ne put s'empêcher de lui décocher un quolibet.

— Tu tombes d'un peu haut, maître !... dit-il avec un éclat de rire.

— Je le confesse, mais j'avoue aussi que je ne vois pas ce qu'on nous serons plus avancés quand nous aurons écouté l'histoire de ce Lorgelin.

B. Mascart lui adressa de la main ce geste qui signifiait éloignement : patience ! et aussitôt poursuivit :

— Laisse-moi finir...

En pareille circonstance, tu serais sans doute bien embarrassé, toi, avocat au barreau de Paris. En fait de dédale, tu ne connais que celui des lois.

Perpignan, lui, qui a l'habitude des investigations policières, n'aura pas, je te le garantis, une minute d'hésitation.

Tu le verras, tout joyeux, vous déclarer que du moment où il tient le bout du fil, il se fait fort de dévider le peloton sans le rompre, et de vous conduire jusqu'à l'enfant s'il vit, jusqu'à sa tombe s'il est mort.

— Hum !... tu crois peut-être Perpignan plus adroit qu'il ne l'est réellement.

— Point !... Chaque métier a, b, c, du métier d'entrepreneur de surveillances privées, pour lui donner le titre qu'il prend sur ses circulaires,

D'ailleurs, s'il venait à s'égarer, à perdre la voie, tu serais là pour le ramener sur la bonne piste... délicatement, bien entendu, et sans avoir l'air d'y toucher... Mais il ne s'égarera pas, j'en suis sûr !

Son premier mouvement sera de vous conduire à la mairie du village d'Azé d'où dépend la ferme du Pignon blanc.

Là, vous demanderez le registre des « passages et des permis de séjour » de l'année 1857.

Ce registre vous sera confié, vous le feuillerez et vous constaterez qu'au mois de septembre 1857 passait et séjourrait à Azé, venant de Versailles et se rendant à Tours, une troupe d'artistes saltimbanques composée de neuf personnes, voyageant avec deux voitures et cinq chevaux, sous la direction d'un sieur Vigoureux, dit « La Sauterelle. »

Catenac s'était remis à écrire, son crayon volait sur le papier.

— Doucement !... disait-il, doucement, je ne puis plus suivre.

Après une pause de quelques secondes, le plaignant poursuivit :

Un examen attentif du registre vous prouvera qu'il n'est point passé d'autres saltimbanques à Azé en septembre. D'où vous conclurez que c'est forcément ce La Sauterelle que le petit Sans Père a suivi, et à tout hasard vous relèverez son signalement, dont voici les indications utiles :

Vigoureux, — né à La Bourgonce (Vosges). Age : 47 ans. Taille : 1 mètre 72 cent... Yeux : petits, gris et louches... Teint : coloré. Signe particulier : l'annulaire de la main gauche coupé au-dessus de la première phalange.

Si avec cela vous prenez un autre saltimbanque pour celui-ci, c'est que véritablement vous ne seriez pas forts.

— S'il n'y avait que moi, grommela Catenac, pour le retrouver...

urgence d'une réforme radicale serait reconnue et la nouvelle commission appelée à en dresser le projet...

UNE CONSPIRATION CONTRE LE SULTAN

On mande de Constantinople qu'il est encore question d'une conspiration qui aurait été ourdie contre le sultan. Plus de 90 personnes, parmi lesquelles se trouvent jusqu'à des fonctionnaires hauts placés, ont été arrêtés.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « REPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Nos tramways

Saint Etienne, 29 novembre. — Les essais officiels ont eu lieu aujourd'hui et, à l'heure où paraissent ces lignes, le service aura commencé à fonctionner.

Nous sommes heureux d'annoncer que des voitures spéciales, munies d'appareils de chauffage, seront mises en service pour la période d'hiver.

Nomination

Un arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances, en date du 26 novembre, nomme M. Chol, commissaire des contributions indirectes à Garbois (Var), à un emploi analogue dans la Loire, sans résidence fixe.

Accident

Le nommé Boyer, âgé de 51 ans, étant un peu pris de boisson, a été renversé hier soir, rue Sarat-Louis, par la voiture publique de Valbenoite.

Incendie

Un magasin à fourrage et une écurie situées rue de la Montat, 40, ont été la proie des flammes, hier soir, entre 6 et 7 heures.

Arrestations

On a arrêté hier soir les nommés : Emile Diot, âgé de 20 ans, qui s'est livré à des voies de fait envers sa maîtresse de pension, la dame Grenier.

ISÈRE

Cour d'assises de l'Isère

Audience du 28 novembre (suite) Grenoble, 29 novembre. — La deuxième partie de l'audience d'hier, a été occupée par un affaire d'attentat à la pudeur.

L'accusé Joseph Drevon, est un vieillard de 63 ans, cultivateur à Eyzon-Pinet.

Les débats ont lieu à huis-clos. M. Duhamel, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

M. Grolé présente la défense de l'accusé en faveur duquel le jury rend un verdict négatif.

La cour prononce ensuite son acquittement et ordonne sa mise en liberté.

Audience du 29 novembre 1881 L'audience s'ouvre à huit heures sous la présidence de M. Aymard-Duvernay.

M. l'avocat général Bernard occupe le siège du ministère public.

M. Bertrand est assis au banc de la défense. L'accusé est un nommé Jean-Pierre Guillet, un tout jeune homme.

Il a répondu de deux vols commis avec les circonstances aggravantes d'escalade et effraction, l'un à Sassenage, au préjudice du sieur Jean Bernard, propriétaire au mas de Vinay, l'autre à Saint-Laud-du-Pont, au préjudice des mariés Cotton, cantiniers.

Reconnu coupable, l'accusé qui a de très mauvais antécédents et qui est un repris de justice, est condamné à six ans de réclusion.

Notre Lycée

Aux examens de la session de novembre pour les baccalauréats ès-sciences et ès-lettres, 28 élèves de notre lycée ont été reçus.

Incendie

Saint-Prix, 29 novembre. — Dans la nuit du 24 au 25 novembre, une maison d'habitation et ses dépendances, appartenant à M. Zacharie Clamaron, propriétaire, et un bâtiment contigu, appartenant à M. Jean Clamaron, domestique à Vienne, ont été la proie des flammes.

Tout a été détruit, les bestiaux exceptés. Les pertes évaluées à 8,000 francs sont couvertes par une assurance.

Vol à la gare

Meyzieu. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont fracturé la caisse de la gare de Meyzieu. Mais heureusement ils n'y ont trouvé absolument rien.

Ils ont emporté la caisse, qu'on a retrouvée sur le talus du chemin de fer vers la gare de Décines.

HAUTES-ALPES

Gaz. — Un terrible accident vient d'arriver à la caserne du 75 de ligne, et a causé dans la ville une pénible émotion.

Un officier, revenant d'une revue, donna son revolver à son ordonnance pour le redresser et, ce soldat ne croyant pas l'arme chargée la déposa sur son lit.

Un de ses camarades, arrivé depuis quelque temps au corps, s'en empara ; il voulut lui enlever l'arme, lorsqu'une détonation se fit entendre et le malheureux jeune homme tomba foudroyé. Un coup était parti et la balle lui avait fracassé le crâne.

L'Ouragan du 26 Novembre

Le terrible ouragan qui a sévi sur notre ville s'est étendu sur une grande partie de la France et de la Grande-Bretagne.

A Paris, les accidents de personnes ont été peu nombreux ; quelques gens d'âge ont été, dans la soirée de samedi, renversés par la violence de la bourrasque et légèrement blessés.

En province, l'ouragan s'est fait sentir de façon générale. Tous les trains ont éprouvé des retards assez considérables à leur arrivée à Paris.

De Cherbourg on écrit, à la date du 27, qu'une violente tempête du sud, accompagnée d'averses, de grêle et de coups de tonnerre, sévit depuis samedi, à six heures.

Beaucoup de navires se sont réfugiés en rade. Du Mans, on écrit :

« Le vent qui, déjà hier soir, soufflait en tempête, a fait rage jusqu'à quatre heures du matin, claquant les voiles, enlevant les tuiles et renversant les cheminées. Dans certains quartiers, ce matin, le sol est jonché de débris. »

« Un accident assez bizarre s'est produit hier, dans la soirée. Une femme qui se trouvait devant le café de l'Univers a été enlevée par un coup de vent, et, après avoir traversé, sans toucher le sol, toute la rue Dumas, est venue tomber évanouie devant l'hôtel de la Boule-d'Or. »

De Havre on écrit : « La tempête qui avait été annoncée dans ces derniers jours a éclaté comme une bombe dans la soirée de samedi. Le vent a soufflé en foudre pendant toute la nuit, avec accompagnement d'une pluie diluvienne. »

« L'ouragan a duré jusqu'au matin, arrachant des toits, les ardoises et les tuiles, et empêchant tout le monde de dormir. »

« Dimanche matin, une légère accalmie s'est produite. »

« Pas d'accidents maritimes signalés jusqu'ici le long de la côte. »

« Une partie de l'ancien mur de la jetée Sud a été désagrégée par la mer et le phare raviné a été renversé. »

Dans l'avant-port plusieurs canots ont été submergés. De Londres les nouvelles sont plus graves :

« Pendant toute la journée de samedi une forte tempête a régné à l'ouest de Londres et dans le sud de l'Angleterre. La mer a causé de grands dommages à Ventnor et à Hastings. »

« La tempête est à la date du dimanche, à peu près calmée. »

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELA, CONSEILLER

Audience du 29 novembre

Vols qualifiés

Le jury a rendu, hier soir, son verdict dans l'affaire des cambrioleurs.

Tous les accusés ont été déclarés coupables. Le bénéfice des circonstances atténuantes a été refusé à deux d'entre eux.

En vertu de ce verdict, la cour a condamné Benoît à 8 ans de travaux forcés, Chanteur, à 5 ans de travaux forcés, Groubel à 4 ans, Chupin à 3 ans, Dupuis à 2 ans et Miège à un an d'emprisonnement.

Ministère public : M. Royer, substitut du procureur général. Défenseurs : MM. Saint-Olive, Vermorel, Balleidier, Bérard, Minard et Arcis, avocats.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 30 novembre, 333^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 33 ; coucher, 4 h. 04. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1671). Fondation de l'Hôtel des Invalides.

Les modifications suivantes seront apportées à la marche des trains de la ligne de Lyon à Montbrison, à dater du 1^{er} décembre :

Seront supprimés : Le train n° 204, partant de Montbrison à 5 h. 28 matin et arrivant à Lyon à 8 h. 14 ; Le train n° 225, partant de Lyon pour Charbonnières à 2 h. 10 soir ; Le train n° 227, partant de Lyon pour Charbonnières à 6 h. soir ; Le n° 226, partant de Charbonnières pour Lyon à 3 h. 38 soir ; Le train n° 209, partant de Lyon à 3 h. 33 soir, et s'arrêtant à Montbrison, sera continué sur Montbrison, où il arrivera à 6 h. 41 soir ; Le train n° 211, partant de Lyon pour Montbrison à 4 h. 53 soir, sera supprimé entre Charbonnières et Montbrison.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée annonce que la circulation est interrompue au-delà de Vinimille, par suite de la rupture d'un pont amenée par la crue d'un torrent.

Nous avons annoncé le vol dont le Crédit lyonnais avait été victime à Oran. Le voleur n'a pas pu aller loin. On l'a arrêté ayant entre les mains une somme de 247,000 francs sur les 300,000 francs qu'il avait emportés.

Il y a tout lieu de croire qu'on retrouvera même le reste de l'argent.

On sait que la Société de tir de Lyon entretient un Stand des pigeons, futures victimes désignées à l'adresse de ses tireurs.

Depuis quelque temps, des chasseurs sans scrupule, ne se faisaient pas faute de faire la guerre aux pauvres bêtes et de remplir leur gibecière de ce butin facile.

Sur la plainte du président de la Société et à la suite d'accidents survenus, une surveillance fut exercée et eut pour résultat d'amener hier l'arrestation de quatre délinquants.

Procès-verbal a été dressé contre chacun d'eux. Ils paieront leurs pigeons plus chers qu'au marché.

M. Aimé Dietrich, perceur à l'Arsenal, demeurant cours Charlemagne, n° 8, a été victime hier soir d'un triste accident.

En rentrant chez lui, il fit un faux pas dans l'allée obscure, et tomba d'une façon si malheureuse qu'il se fractura l'épaule droite.

Après avoir été l'objet d'un pansement provisoire dans une pharmacie voisine, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

M. Savigny, boulanger, demeurant cours Lafayette, 16, passait hier rue Sainte-Elisabeth, lorsqu'il voulait traverser sur une planche une tranchée ouverte pour un égout en construction, la planche se rompit soudain sous son poids. M. Savigny roula au fond de l'égout, mais par un heureux hasard ne se fit que de légères contusions aux reins.

Après quelques instants de repos, il a pu regagner à pied son domicile.

Encore un accident dû à la mauvaise volonté que mettent certains conducteurs de tramways à arrêter leur véhicule à la première réquisition des voyageurs.

Mme Brocart, demeurant cours du Midi, 17, ayant voulu descendre du tramway n° 53, après avoir vainement demandé qu'on arrêtât, est tombée sur la chaussée. Elle ne s'est heureusement fait que des contusions sans gravité. Mais faudra-t-il donc un accident fatal pour que messieurs les conducteurs veuillent bien se soumettre aux règlements.

Hier, vers midi, le nommé Fribourg, garçon brasseur, s'est précipité du pont Nemours dans la Saône. La Mouche n° 14 a tenté vainement, à trois reprises, de lui porter secours ; un petit bateau détaché de la rive est arrivé trop tard et n'a pu recueillir que son chapeau, qui flottait encore sur la rivière. Le malheureux avait disparu depuis quelques secondes.

Hier, dans l'après-midi, les voisins de Mme Marie Christo, âgée de 66 ans, tisseuse, rue de l'Ours, étonnés de ne pas l'avoir aperçue depuis quelques temps, prévirent enfin le commissaire de police qui fit ouvrir sa porte.

On trouva le cadavre de cette femme étendu sur son lit. Il résulte des constatations médicales faites par M. le docteur Peillon, que la mort qui remonte à trois semaines environ doit être attribuée à une hémorrhagie cérébrale.

Encore une affaire d'adultère. Hier matin, à cinq heures, un commissaire de police, muni d'un ordre du procureur, de la République, agissant sur la plainte de M. M..., s'est présenté au domicile occupé par le sieur P..., rue Loiselier, et a surpris la femme du plaignant en flagrant délit d'adultère.

Les deux coupables ont été arrêtés.

Trois ivrognes, les nommés Antoine D..., Jean D..., et un troisième dont le nom est inconnu, pénétraient hier soir, à 4 heures 1/2, dans le café-restaurant de M. Gauget, rue Saint-Cyr, 118. Vu leur état complet d'ivresse, ce dernier refusa de leur servir à boire. Nos individus entrèrent alors dans une fureur épouvantable et se mirent à briser portes et fenêtres dans l'établissement.

Le propriétaire et sa femme ayant voulu défendre leur bien ont été roués de coups et menacés de coups de couteau.

Enfin les gardiens de la paix arrivèrent, mais à leur vue les malfaiteurs prirent rapidement la fuite. Comme ils sont connus, ils ne tarderont pas à être arrêtés.

Agression nocturne Malgré les nombreuses arrestations opérées par le service de la sûreté, les rôdeurs de nuit n'en continuent pas moins avec une audace sans pareille le cours de leurs exploits. Uno avulso, non defuit alter.

Hier, à 10 heures et demie du soir, six individus inconnus ont attaqué, à l'angle des rues Cuvier et Duguesclin, le sieur Hubert Bobier, âgé de 21 ans, manoeuvre, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 33.

Les agresseurs après avoir frappé leur victime avec un coup de poing américain, l'ont terrassée et après l'avoir baillonnée, lui ont volé sa montre avec sa chaîne en argent et son porte-monnaie.

Bobier, la figure tout ensanglantée, s'est empressé d'aller porter plainte au bureau de police. Il a déclaré qu'il avait mordu au pouce un de ses agresseurs et a déposé au poste un chapeau abandonné sur le terrain par l'un d'eux.

Ces audacieux malfaiteurs sont activement recherchés.

La nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré avec effraction dans une petite buvette, tenue par M. Billel, à l'angle de la place Blandine et de la rue Marc-Antoine.

Après avoir fouillé les coins et recoins, ils sont partis emportant huit litres de liqueurs.

Une enquête est ouverte.

A l'heure où nous mettons sous presse, une immense lueur qui s'élève au-dessus du quartier des Brotteaux, dénote un incendie considérable.

Nous donnerons demain des détails.

Variétés

LES BALLERINES

Dans une publication intitulée : Profils d'artistes, qui débute par un portrait de Mlle Beaugrand, M. Fourcaud montre une fois de plus à quelles fa-

tigues est astreinte une fille d'Opéra, qui a la prétention de devenir un sujet. Les commencements sont particulièrement durs :

« A sept ou huit ans, la fillette qu'on a résolu de faire danseuse est admise à l'Opéra, dans la petite classe. Chaque matin, au premier coup de huit heures, le professeur attend ses chétives écolières, son violon à la main. — Elles arrivent pressées, haletantes, rouges comme des pêches mûres, portant leur sac de cuir gonflé de choses. Pendant que l'homme au violon fait mine de les gronder, elles vident ce sac enchanté. Dieu sait ce qui s'en échappe ! »

« Des bas, des chaussons de danse, une boîte à poudre de riz, un peigne, un tire-bouton, du pain, une bouteille d'eau rouge, du veau froid, des œufs durs, des sardines des pommes et quantité de menus objets. Incontinent, elle s'habille : c'est l'affaire d'un clin d'œil. »

« Les voici décolletées, les bras nus, les jupons bouffants de mousseline blanche, maigrelettes, mal poignées. La plus âgée a quinze ans ; quelques-unes ont des médailles de la Vierge cachées sous leur chemisette. Toutes se sont levées avant le jour et elles sont venues à pied, par économie, de Montmartre ou de la Chapelle, de Montparnasse ou de Ménilmontant, chaperonnées de leurs respectables mères. »

« Le maître donne ses ordres ; les élèves s'empressent au milieu de la salle. Il indique les « développés », elles font les « développés » ; les « attitudes », elles font les « relevés », les « ports de bras », les « jetés battus », les « ballonnés. »

« Les relevés, les ports de bras, les jetés battus ne sont encore rien, mais il faut en venir ensuite à des exercices autrement compliqués : ce sont les ronds de jambes, les fouettés, les cabrioles, les pirouettes sur le cou-de-pied, le saut de basque, le pas de bourrée, et enfin les entrechats à quatre, à six et à huit. »

Il y a, en outre, un travail au spectacle duquel nous avons assisté personnellement plusieurs fois, et qui nous a toujours paru un véritable supplice. On emprisonne les pieds de l'élève dans une boîte de rainures. Là, talon contre talon, la fillette doit tenir les pieds en dehors sur une même ligne parallèle, le plus longtemps possible. Cela s'appelle se tourner. Il faut en même temps apprendre à se casser. A cette fin, l'élève pose un pied sur une barre, et va reprendre cette barre avec la main opposée. On comprend à peine que des natures si frêles puissent résister à de tels labeurs.

Mais aussi, que de fois ces rudes épreuves eurent leur compensation ! Que de souvenirs brillants restés à l'actif du ballet de l'Opéra ! Le dix-huitième siècle fut particulièrement favorable à la danse. De ce temps là, les mariages de théâtre étaient encore plus nombreux que de nos jours ; les danseuses avaient la préférence. Il suffit de citer Miles Rolland, Grognet, Granpré, Chanchon, Mazarelli, Lolotte ; toutes celles-là et bien d'autres firent de grands mariages ! Et Mlle Rem :

Pour réparer miséricordieusement que Pompadour laisse à la France, Son mari, plein de conscience, Vient d'épouser Rem publicain.

Quelques entrechats de ces dames se payaient parfois 200,000 fr. ; c'est cher, n'est-ce pas ? Le lendemain de certaines représentations, on alla jusqu'à offrir à ces dames des carrosses en porcelaine, traînés par quatre chevaux ; ce qui faisait dire aux amis de Mlle de Valentinois, qui avait un semblable équipage :

Belle Valentinois, laisse sous la remise Ce carrosse fragile avec raison vanté, La vertu d'Opéra doit, en toute entreprise, L'emporter en fragilité.

Mais aussi que d'abbayes et de châteaux furent mangés par les rats !

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 29 novembre, 10 h. 30 soir.

A Lyon, le baromètre remonte assez rapidement et, en même temps, la température moyenne diurne s'abaisse, tandis que celle du 27 novembre a été de 11,3, celle d'hier n'a atteint que 10, 8, 5.

D'ailleurs, les variations barométriques de ces derniers jours se retrouvent dans les moyennes normales déduites de vingt-cinq années.

D'après ces moyennes la température a atteint un maximum le 27 novembre et s'abaisse ensuite jusque vers le 6 décembre ; le baromètre, au contraire, passe le 27 novembre par un minimum.

Temps probable : Assez beau.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Mme Judic, reconnaissante du bienveillant et chaleureux accueil que lui a fait le public lyonnais, s'est entendue avec la direction du Théâtre-Bellecour pour y revenir donner trois représentations : une, le Samedi 10 décembre, et deux le lendemain, Dimanche 11, matinée et soirée.

Mme Judic jouera la Femme à Papa, le Samedi et le Dimanche soir ; et la Roussotte le Dimanche en matinée.

Le bureau de location est ouvert, tous les jours, de 11 heures à 6 heures.

A l'exception de ces deux dates — Samedi 10 et Dimanche 11 décembre — le Théâtre-Bellecour peut être loué, jusqu'au 31 décembre, pour Représentations théâtrales, Concerts, Conférences, Réunions quelconques, etc., etc.

S'adresser à l'Administration, rue Belle-Cordière, 32 de 2 à 4 heures.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 28 novembre.

Le marché a montré plus de mollesse encore que samedi ; de faiblesse même sur le 5 0/0.

Il est toujours impossible de trouver une raison plausible des dispositions plus chancelantes chaque jour de notre place.

Le 5 0/0 reste à 115,35. Le succès du placement des actions de la Banque Romaine est désormais assuré ; depuis que cette affaire est connue dans le public, les demandes arrivent chaque jour plus nombreuses au Crédit de France, chargé de la vente de la partie de ces titres offerte au public. Les personnes qui veulent bien tenir quelque compte de nos conseils feront bien de s'en assurer une part à bref délai, si elles veulent tirer de cette opération tout le profit qu'elle comporte. Nous prévoyons une rapide plus-value.

La Grande Compagnie d'Assurances garde de très bonnes tendances à 707,50.

CHOSSES & AUTRES

Un charmant sonnet de M. Paul Foucher, publié dans le *Progrès artistique* à l'occasion de l'élection de M. Victor Hugo comme délégué à Paris :

SONNET POUR LES QUATRE-VINGTS ANS DE VICTOR HUGO

Rude pasteur aux fortes moelles
Qui, terrassant Dieux et lions,
Allez, guidant par millions,
Les troupeaux d'âmes et d'étoiles ;

Michel-Ange des vastes toiles
Où s'éroulent les grands lions,
Fier dompteur des rébellions,
Maître de la beauté sans voiles,

Vous souriez, et d'un ton doux :
« J'ai quatre-vingts ans » dites-vous...
Mais, pour la véritable vie,

Pour l'éternité des printemps,
Pour la postérité ravie,
Vous avez quatre fois vingt ans.

Une exécution capitale en Allemagne

La cour de Darmstadt condamnait récemment le brigand Wettmann à la peine de mort. Il refusa tout d'abord de demander grâce de la vie, puis il adressa un recours au grand-duc, recours qui fut repoussé. Mercredi dernier on annonçait au condamné la fatale nouvelle du rejet de son recours et on lui apprenait que son exécution était fixée au lendemain à 7 heures.

Wettmann, auquel on avait donné deux compagnons pour le distraire et le surveiller, accueillit la nouvelle avec le plus grand sang-froid. On le transféra dans la cellule des condamnés à mort : quatre gendarmes furent chargés de le garder ; les accès de la prison furent occupés et interceptés à la circulation.

Des dispositions furent prises pour que l'exécution n'ait pas lieu en public, car précédemment il avait été fait un commerce scandaleux des places favorables aux divers étages des maisons voisines. En conséquence, l'échafaud qui venait d'arriver de Mayence fut dissimulé derrière des toiles dressées dans le fond d'un petit jardin. Wettmann ne témoignait aucun repentir ; il devait néanmoins recevoir dans la nuit la visite de quelques parents. Tout était donc prêt, il ne manquait plus que le bourreau ; celui-ci devait arriver de Saxe par le train de 10 heures du soir, mais il n'arriva pas.

Pendant toute la nuit le condamné fut d'humeur assez joyeuse, il but du vin qu'on lui avait fait servir, il se moqua de nouveau de la justice en désignant minutieusement la place où il disait avoir enfoui, dans un jardin, les 8,000 francs qu'il avait volés à ses victimes. Des recherches faites immédiatement prouvèrent que le cy-

que bandit avait encore joué l'autorité. L'absence du bourreau avait forcément retardé l'exécution de 24 heures. Elle aurait dû avoir lieu le vendredi ; mais ce jour-là était l'anniversaire de la naissance de la grande duchesse, il ne pouvait donc être question d'exécuter un homme ce jour-là, et le condamné dut attendre 48 heures qu'il plaise à ses juges de faire exécuter leur arrêt.

Samedi matin, tout était prêt. Wettmann avait fait bonne contenance, mais trois jours d'attente et de lutte sur lui-même avaient usé son énergie. Quand on voulut le conduire à l'échafaud, il n'était plus qu'une masse inerte ; quatre gendarmes durent porter ce corps jusque sur la plate-forme. Le pasteur prononça encore une prière ; enfin la hache mit fin à cette scène épouvantable.

L'émotion qu'a causée cette suite d'incidents est très grande ; l'imprécision du bourreau, les nécessités de l'échafaud de cour ont prolongé de deux jours les angoisses d'un misérable condamné à la peine de mort, mais non à cette torture morale qui a duré quarante-huit heures.

Le pont le plus long de l'Europe

Le pont sur le Volga, qui vient d'être inauguré à Syfran, et pour lequel on a employé plus de six millions et demi de kilos de fer, mesure 1,465 mètres et dépasse donc de 6 mètres le pont de Moerdyk (Hollande), qui était, jusqu'ici, le pont le plus long de l'Europe. Mais il existe aux Etats-Unis six ponts qui ont une plus grande dimension et dont celui de Parkerburg, le plus long de tous, mesure jusqu'à 2,147 mètres.

SPECTACLES DU 30 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Le Barbier de Séville.
La Fête de Noël.
Demain jeudi 31.
Robert-le-Diable.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui relâche.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léons

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

LA GRANDE COMPAGNIE

D'ASSURANCES

INCENDIE-CHOMAGE, TRANSPORTS,
ACCIDENTS

Capital : 50 MILLIONS de francs

Siège social : 2, rue Dronot

Statuts déposés chez M. Masson, notaire à Paris

35,000 ACTIONS DE 500FR.

Libérées de 125 francs

Sont mises à la disposition du public

AU PRIX NET DE 300 FRANCS

PAYABLES :

En souscrivant 100 }
A la répartition 100 } 300 fr.
Du 1^{er} au 10 février 1882. 100

Une bonification de 2 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Les actions de la Grande Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, ainsi qu'à la Bourse de Lyon.

LES DEMANDES SONT RECUES

les 29 et 30 Novembre courant

A PARIS

à la SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit,
52, rue de Châteaudun, 52.
Chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier,
39, rue Talbott, 39.

LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Pelletier, 11.
Recevra également les demandes à ses guichets

Les souscriptions sont reçues sans frais à la Succursale de la Société Nouvelle, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et 1, rue Gentil, à Lyon.

Rentes viagères, avec remboursement. — Le taux viager, pour l'âge de 40 ans, est aux Cies françaises de 6.19 0/0, à fonds perdu. A la New-York, il est de 6.17 0/0, avec remboursement au décès de la moitié du capital versé. Si l'on veut le remboursement du capital entier, le taux sera d'abord de 4.11 0/0 et, après 20 ans, de 13.8 0/0. — Combinaisons spéciales à la New-York, Cie d'Assurances fondée en 1845 et possédant 224 millions réels. Paris, 19, Avenue de l'Opéra.
A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marine, envoi gratuit de son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (18 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Nerveux, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Mitrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

BOURSE DE LYON

Du 19 Novembre 1881

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0 amortissable	53 15	Trésor de Lyon
3 0/0	55	Gaz de la Ville
4 1/2	23	Mines de la Loire
Italian	23	Montparnasse
Turc	23	St-Etienne
Hongrie 6 0/0	23	Rivo-de-Gier
Autrichien 4 0/0	23	Société Lyonnaise
Russe 5 0/0	23	Buteaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	29	Eaux
Dettes Egypt. unific.	29	Bombes
Actions		
Crédit mobilier	23	Abattoirs
Crédit mob. Espag.	23	Verreries L. et Rhône
Crédit Lyonnais	322 50	Croix-Rouge
Union générale	2507 50	Obligations
H. Hypothéc. France	57	Ville-de-Lyon
Soc. Foncière Lyonn.	33	Ville-de-Paris 1869
Banque Ottomane	7	Ville-de-Paris 1871
Paris-Lyon-Médit.	1710	Lombardes-nouvelles 378
Che. Autrichiens	498	Loire
Lombard-Vénitien	318 75	Saint-Etienne
Saragosse	543 75	Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	665	Paris-Lyon-Médit.
Chem.	1868 378 50	

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin

Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHEMS, Paul BERTNAY, Victor GOURRAUD, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLÉMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENEUVE, A. GIRARD, Jules SERVE, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA CODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPLEIX, DE COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du COURRIER DE LYON reçoivent chaque jour deux journaux Par les courriers du matin, le RÉPUBLICAIN DU RHONE, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le COURRIER DE LYON, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon : 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. — Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. — Départements : 1 an, 48 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. — Etranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, à Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 2^e étage, Ecrire à l'Agence Fourmier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.



AU CANON-D'OR
MAISON CHARLES BON
Malles & Articles de voyage
LYON
10, rue de la Belle-Cordière, 10

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

LE SOIR

QUATORZIÈME ANNÉE

Grand Journal quotidien politique et financier

30 FR. PAR AN

12 pour une semaine d'essai

12 Rue Grange-Batelière, 12, PARIS

A LOUER IMMÉDIATEMENT

UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL



Dépôt chez M. Léoras, à Lyon.

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	20 fr.
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

VINS DU ROUSSILLON

Expédié au propriétaire au consommateur
Roussillon pur, 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect. Port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNÉ, viticulteur sur MAURY (Pyrénées-Orientales).